

Un an de prison avec sursis pour un pharmacien et un ophtalmologiste pour un surdosage de médicament

Abderrahim DERRAJI - 2025-06-17 04:27:58 - Vu sur pharmacie.ma

Un père de famille a consulté un ophtalmologiste d'Albi pour une inflammation au niveau de l'œil consécutive à une toxoplasmose. Il lui a prescrit du MALOCIDE, un antiparasitaire systémique à base de pyriméthamine indiqué dans la prise en charge des cas graves de toxoplasmose. Malheureusement, l'ophtalmologiste s'est trempé de dose. Le pharmacien a eu des doutes au sujet de la posologie prescrite. Il a vérifié dans le Vidal, mais a fini par délivrer l'ordonnance sans rentrer en contact avec l'ophtalmologiste pour confirmer la prescription. Dès la prise du médicament, David Combes a eu des effets secondaires, notamment des nausées, des douleurs, de la fatigue, etc. Suite à ces effets indésirables, il a contacté son médecin généraliste qui lui a conseillé d'aller à nouveau voir son ophtalmologiste. Ce dernier n'a pas vérifié l'ordonnance et lui a conseillé de poursuivre le traitement, ce qui a provoqué sa mort.

Lors de l'audience, le procureur de la république avait requis huit mois de prison avec sursis contre le médecin, et un an de prison avec sursis et une interdiction d'exercer pendant six mois pour le pharmacien. Finalement, Le médecin et le pharmacien ont écopé de la même peine : 12 mois de prison avec sursis.